



Parents, prêts à vous investir dans l'Ecole française de Belgrade ?

Comprendre le rôle des parents à l'EFB en 5 minutes !



A l'EFB, je peux représenter les parents :



- Lors des conseils de classe
- Au Conseil d'Ecole
- Au Conseil d'Etablissement et ses commissions
- Au Conseil de Gestion

Être délégué au conseil de classe

Primaire &
secondaire

- **Préparation** : recueillir les questions, les remarques, les inquiétudes ou les suggestions des familles de la classe
- **Participation au conseil** : au nom de l'ensemble des parents d'élèves,
 - intervenir sur les questions générales (charge de travail, ambiance de la classe, orientation)
 - veiller à ce que le cas de chaque élève soit examiné de manière juste et bienveillante
- **Après le conseil** : informer les familles du bilan global du trimestre.



3 réunions/an

Environ 2h chacune, en fin
d'après-midi

Être délégué au Conseil d'Ecole

Maternelle &
Primaire

- Le Conseil d'Ecole :
 - est chargé d'adopter le règlement intérieur de l'école maternelle et primaire.
 - Donne obligatoirement son avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école maternelle et primaire
 - Ex. : structures pédagogiques, organisation du temps et du calendrier scolaires, questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire.
- **Votre rôle : présenter le point de vue et les suggestions des parents**



3 réunions/an

Environ 2h chacune, en fin d'après-midi

Être délégué au Conseil d'Etablissement

Maternelle, Primaire
& secondaire

- Le Conseil d'Etablissement est l'instance compétente pour l'ensemble de l'EFB en matière pédagogique et éducative.
- Il adopte notamment :
 - le projet d'établissement,
 - le règlement intérieur,
 - l'organisation du temps scolaire,
 - le plan de formation continue des personnels,
 - les programmes d'actions annuels (par exemple de lutte contre toute forme de violence, ou d'éducation au développement durable et à la citoyenneté).
- Il lui est présenté le budget et le compte financier, ainsi que les orientations stratégiques de l'établissement.
- **Votre rôle :**
 - **Présenter le point de vue et les suggestions des parents**
 - **Représenter les parents aux réunions des commissions spécialisées du Conseil d'Etablissement**



3 réunions du CE +
2 à 3 réunions de
commissions/an

*Environ 2h chacune, en
fin d'après-midi*

Être parent élu au Conseil de Gestion (CG)

Maternelle, Primaire
& secondaire

- Le Conseil de gestion (CG) gère l'établissement conformément aux statuts de l'Association des Parents d'Elèves (APE) et de l'établissement serbe, dans le cadre de la convention signée avec l'AEFE.
 - Cela recouvre notamment l'orientation et le contrôle de la gestion financière et des ressources humaines de droit local.
- Il est composé de 16 membres, dont 8 parents d'élèves élus pour un mandat de deux ans.
- Il peut établir des commissions et ses membres participent aux autres instances de gouvernance de l'EFB
- **Votre rôle :**
 - **Contribuer au contrôle et à l'orientation de la gestion de l'EFB**
 - **Représenter le Conseil de gestion dans des instances de l'EFB**



Environ 10 réunions
du CG/an +
réunions de
commissions selon
vos disponibilités

Environ 2h chacune, en fin
d'après-midi



Des questions ? Contacter des parents élus !

Conseil d'Ecole : parentsconseilecole@efb.rs

Conseil d'Etablissement : parentsce@efb.rs

Conseil de gestion : cg.communication@efb.rs



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger